

LYCEE SAINTE MARIE

52 rue d'Isbergues 62120 AIRE SUR LA LYS

☎ 03.21.39.01.63 - 📠 03.21.95.60.70

✉ aire-sur-la-lys@cneap.fr

LIVRET D'ACCUEIL

« BTSA DEVELOPEMENT ET ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX »



RENTREE SCOLAIRE

LE LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018

Ce livret d'accueil est à l'attention des familles. Il vous donne l'ensemble des informations relatives à votre enfant tels que le calendrier scolaire, les réunions de parents, les dates de stage, la vie scolaire ...

Ce livret est à conserver tout au long de l'année scolaire.

VOS INTERLOCUTEURS DURANT L'ANNEE SCOLAIRE

	Mme DELATTRE, Chef d'Établissement.
EQUIPE « PEDAGOGIQUE & VIE SCOLAIRE »	
	M. VERDONCK, Directeur Adjoint.
	M. Lavallée, Responsable Vie Scolaire Il est votre interlocuteur pour toutes les questions relatives à la vie scolaire de l'établissement : internat, restauration, absence, discipline, santé, questions familiales..... Pour toutes ces questions, vous pouvez le joindre au 03.21.11.11.48
	Mlle Pauline DEFACHELLES, Coordinatrice BTSA Elle est le lien entre les familles et l'établissement pour toutes les questions relatives à l'intégration des étudiants, à leurs résultats scolaires, méthodes de travail, etc. Elle est votre interlocutrice privilégiée.
« POLE ADMINISTRATIF » <i>Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi De 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30</i>	
	Mme BEUN, Responsable administrative et financière
	Mme Réant Elle est votre interlocutrice pour toutes les questions relatives à la facturation, les bourses. Pour toutes ces questions, vous pouvez la joindre au 03.21.11.11.46
	Mme Lemaitre Elle est votre interlocutrice à l'accueil pour tous les renseignements administratifs, les transports scolaires. Elle est joignable au 03.21.39.01.63

STAGES

Les étudiants de 1^{ère} DATR ont **12 semaines de stage obligatoires** qui s'effectuent :

- Du Lundi 11 au Vendredi 15 Février 2019
- Du Lundi 06 Mai au Vendredi 05 Juillet 2019
- 2 semaines en Octobre 2019 (périodes à définir)

Les élèves de Tle DATR ont **3 semaines de stage obligatoires** qui s'effectuent :

- Du Lundi 06 Mai au Vendredi 05 Juillet 2019
- Du Lundi 29 Octobre au Vendredi 09 Novembre 2019

CALENDRIER 2018/2019

RENTREE SCOLAIRE 2018

LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

Terminale DATR

- ✓ De 10 h 00 à 13 h 00 : **Pour tous les étudiants**, présentation du cycle de formation (planning annuel, emploi du temps, organisation de l'année scolaire, charte de vie des BTSA).
- ✓ Cours normaux à partir de 14 h15.

1^{ère} DATR

- ✓ De 15 h 00 à 17 h 00 : **Pour tous les étudiants**, présentation du cycle de formation (planning annuel, emploi du temps, organisation de l'année scolaire, charte de vie des BTSA, visite de l'établissement).

L'installation des étudiants aux studios (internat ou en location) aura lieu le Jeudi 30 Aout 2018. Une convocation sera adressée à chaque famille ultérieurement.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018/2019

Vacances de Toussaint :	Du Vendredi 19 octobre 2018 à 17h00 Reprise des cours le Lundi 05 novembre 2018 à 8h55
Vacances de Noël :	Du Vendredi 21 Décembre 2018 à 17h00 Reprise des cours le Lundi 07 Janvier 2019 à 8h55
Vacances d'hiver :	Du Vendredi 08 Février 2019 à 17h00 Reprise des cours le Lundi 25 Février 2019 à 8h55
Vacances de Pâques :	Du Vendredi 05 Avril 2019 à 17h00 Reprise des cours le Mardi 23 Avril 2019 à 8h55
Pont de l'Ascension:	Du Mercredi 29 Mai 2019 à 17h00 Reprise des cours le Lundi 03 Juin 2019 à 8h55
Vacances d'été :	Sortie le Vendredi 05 Juillet 2019 à 17h00 (<i>cf planning des stages et révisions</i>)

Réunions de parents/enseignants

Deux réunions parents/enseignants sont organisées au cours de l'année scolaire. Ces réunions sont des moments d'échanges essentiels qui tendent à favoriser la progression et la réussite scolaire de votre enfant, aussi, nous vous invitons à y participer. La coordinatrice BTSA ne doit pas faire la synthèse pour l'ensemble des enseignants ; il est souhaitable de rencontrer chacun d'entre eux quelques minutes. Bien entendu, vous pouvez toujours prendre rendez-vous avec la coordinatrice BTSA ou l'un des autres enseignants en dehors de ces réunions.

1^{ère} réunion selon vos disponibilités :

- Lundi 10 Décembre 2018 à partir de 17h15 ou
- Mardi 11 Décembre 2018 ou
- Vendredi 14 Décembre 2018 à partir de 17h15

2^{nde} réunion selon vos disponibilités :

- Vendredi 22 Mars 2019 à partir de 17h15 ou
- Lundi 25 Mars 2019 à partir de 17h15

Quelques dates à retenir (*sous réserve de modifications) :

Semaines 41 - 42 : Fête de la Science pour les futurs élèves de 2° Générale et Technologique

Samedi 24 novembre 2018* : Matinée d'orientation 2° Générale et Technologique

Jedi 20 décembre 2018 : 4° Edition de la Soirée des Talents du Lycée Sainte Marie

Samedi 26 janvier 2019* : Matinée d'orientation - 2° Générale et Technologique,

- 2° Pro Services à la personne / 2° Agricole

- BTSA DATR & TC

Samedi 16 Mars 2019 : Portes Ouvertes du Lycée Sainte Marie

Mercredi 3 Avril 2019* : Journée d'immersion - 2° Pro Services à la personne

Samedi 18 Mai 2019* : Matinée d'orientation - 4° et 2° Pro Services à la personne / 2° Pro Productions Agricoles

Mercredi 29 Mai : Journée d'immersion 4°/3°

INFORMATIONS GENERALES

Horaires de cours



<u>Pour toutes les classes</u>		
<u>Heures de cours</u>	<u>Matin</u>	<u>Après-Midi</u>
Tous les jours du Lundi au Vendredi	08 h 55 – 09 H 50	14 H 15 – 15 H 10
	09 H 50 – 10 H 45	15 H 10 – 16 H 05
	11 H 00 – 11 H 55	16 H 05 – 17 H 00
	11h55 – 12h50	

Ouverture des grilles à 8h15 le matin

En dehors des périodes d'activités scolaires (cours, études) les étudiants bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail et de leurs activités extrascolaires, ils veilleront à gérer cette autonomie en adultes responsables. Ces derniers peuvent sortir de l'établissement : lorsqu'une heure de cours n'est pas remplacée et que celle-ci se positionne en première ou dernière heure d'une demi-journée.

Régime scolaire

Le choix du régime est valable pour un trimestre. Tout trimestre commencé est entièrement du. Le changement de régime ne se fera que si la famille a établi un courrier au préalable un mois avant la fin du trimestre (fin novembre fin février). Les étudiants externes sortent de l'établissement pendant la pause déjeuner de 12 h 50 à 14 h 00. Aucune prise de repas sous forme de restauration rapide dans l'établissement n'est tolérée. Il est toutefois possible d'acheter un repas de cantine occasionnel au prix unitaire de 5.50 €

Nouveauté !!! A compter de cette année, les étudiants qui le souhaitent peuvent acheter la polaire sans manche brodée à l'effigie du lycée au prix de 28,50€. Si vous êtes intéressé, merci de vous rapprocher du stand Veltis avec le document joint en fin de livret, le jour de la remise des livres. Vous pourrez ainsi faire un essai et passer votre commande.

Badges

À la rentrée, il sera remis un badge personnalisé à chaque élève (Nom - Prénom – Classe – Régime+ photo).

Les Photos de classes auront lieu le mercredi 5 septembre, matin

ATTENTION : Ce badge sera utilisé pour les passages au self et pour la gestion des retards élèves.

Il doit être conservé par l'élève sans être détérioré et pourra être demandé à tout moment, **notamment pour le contrôle des sorties.**

En cas d'oubli ou de perte :

- ✓ L'élève ne peut pas entrer en cours
- ✓ Au réfectoire, le badge est obligatoire



Avec ce badge, l'élève pourra alternativement déjeuner au self ou au point de restauration rapide. En cas de perte, ou de détérioration, un duplicata sera remis moyennant la somme de 5 euros.

Correspondance avec la coordinatrice BTSA

L'établissement attache une grande importance à la relation avec les parents. La coordinatrice BTSA est votre interlocutrice privilégiée. Elle veille à l'organisation du cycle de formation, anime l'équipe pédagogique et est l'interface entre l'établissement et les structures partenaires extérieures. Aussi, la coordinatrice BTSA veille à la bonne adaptation des étudiants au cours des deux années de formation et réalise la synthèse avec la famille lors des réunions Parents/Enseignants, par mail ou lors d'un entretien téléphonique. Par ailleurs, elle accompagne l'étudiant à l'élaboration de son projet personnel et professionnel, en accord avec l'équipe pédagogique, les objectifs et les moyens pédagogiques. Enfin, dès la rentrée, les étudiants disposeront de l'adresse mail et numéro de téléphone portable de la coordinatrice BTSA. Ces derniers ne devront être utilisés uniquement dans un cadre professionnel.

Scolinfo

Vous avez accès via SCOLINFO aux notes de votre enfant et au cahier de textes. Vous pouvez également prendre contact avec les enseignants. Nous vous adresserons également par cet intermédiaire des circulaires d'informations. Vous recevrez au début d'année scolaire votre identifiant et mot de passe.

Pour les parents d'étudiants scolarisés les années précédentes au Lycée Ste Marie, les identifiants restent les mêmes, il en est de même si vous avez déjà eu accès à SCOLINFO.

Toute la correspondance aux parents hors bulletins semestriels et factures sera transmise via Scolinfo de même que les absences et retards.

Association des Parents d'Élèves

Une association de parents d'élèves existe sur le lycée. L'Association de parents contribue au bon fonctionnement de notre lycée et à la réussite scolaire de vos enfants en proposant différentes activités :

- ✓ Parents correspondants de classe
- ✓ Forum des métiers
- ✓ Participation à la «Portes Ouvertes » ...

C'est un lieu privilégié d'échanges entre l'établissement et les parents.



Nous comptons sur votre soutien pour rejoindre l'équipe actuellement en place. Nous vous adresserons en début d'année scolaire un courrier vous invitant à l'Assemblée Générale de l'Association et vous proposant de participer aux activités qui vous intéressent. D'avance Merci.

Les évènements de l'APEL déjà programmés :

- Assemblée Générale : 26 septembre 2018 à 19h
- Randonnée pédestre : 7 octobre 2018 à 9h
- Soirée familiale : 2 février 2019

CONTENU ET EVALUATION DE LA FORMATION

<u>1^{ère} DATR</u>	
DISCIPLINES	HORAIRE HEBDO INDICATIF
M 11 – Accompagnement du Projet Personnel et Professionnel (APPP)	1 h
M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	2 h
M 22 – Techniques d’expression, de communication, d’animation et de documentation	3,5 h
M 23 – Anglais	2 h
M 31 – Éducation physique et sportive	1,5 h
M 41 – Mathématiques	2,5 h
M 42 – Informatique	2 h
M 51 – De l’espace au territoire	2 h
M 52 – Les acteurs de services en territoire rural	2 h
M 53 – Diagnostic de territoire cible dans le secteur des services	5 h
M 54 – Méthodologie de projet	2 h
M 56 – Mercatique et qualité des services	2 h
M 57 – Gestion juridique et financière des services	1,5 h
M 58 – Négociation commerciale	2 h
Pluridisciplinarité	3 h
M 71 – Module d’Initiative Locale (MIL Théâtre ou Management)	2 h

<u>2^{ème} DATR</u>	
DISCIPLINES	HORAIRE HEBDO INDICATIF
M 11 – Accompagnement du Projet Personnel et Professionnel (APPP)	1 h
M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	1,5 h
M 23 – Anglais	2 h
M 31 – Éducation physique et sportive	1,5 h
M 51 – De l’espace au territoire	1 h
M 52 – Les acteurs de services en territoire rural	2,5 h
M 55 – Conception et conduite d’un projet de service en territoire rural	2,5 h
M 56 – Mercatique et qualité des services	2 h
M 57 – Gestion juridique et financière des services	2 h
M 58 – Animation, communication et négociation professionnelles	3 h
Pluridisciplinarité	2 h
M 71 – Module d’Initiative Locale (MIL Théâtre ou Management)	2 h

Semaine Diagnostic de Territoire – 1^{ère} DATR :

Durant la semaine du 05 au 09 Novembre 2018, une semaine de diagnostic de territoire est prévue : les étudiants réaliseront un travail de terrain répondant à une commande d’un partenaire extérieur à l’établissement avec des objectifs pédagogiques et professionnels définis.

Voyage d’étude :

Les étudiants de deuxième année DATR et TC partiront en voyage pédagogique du 01 au 05 Avril 2019 (Grande Bretagne). Le voyage d’étude permet à l’étudiant de s’enrichir et de s’ouvrir à d’autres cultures sur le plan humain, linguistique et professionnel, de développer ses capacités d’intégration en milieu professionnel, de développer son aptitude au travail en équipe et de découvrir d’autres pratiques professionnelles.

Evaluation et modalités :

Une évaluation régulière sur le travail et le niveau scolaire de votre enfant sera effectuée (devoirs surveillés, interrogations, devoirs à la maison, évaluations pratiques). Les résultats seront restitués à l'occasion de deux bulletins semestriels. Nous vous rappelons toutefois que Scolinfo reste à votre disposition pour un contrôle régulier des notes de votre enfant.

Plusieurs sessions d'examens blancs sont organisées en deuxième année pour préparer au mieux l'étudiant aux deux épreuves nationales terminales.

Les étudiants de BTSA DATR obtiennent leur examen :

- Pour 50 % en contrôle continu (CCF) comprenant cinq épreuves. **En cas d'absence justifiée par un certificat médical dans les 48 h, un CCF de rattrapage aura lieu le Vendredi de 17h à 19h.**
- Pour 50 % en examen final comprenant 2 épreuves : L'épreuve générale (E1) : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. L'épreuve professionnelle (E7) : «Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel » déclinée en deux évaluations : une évaluation écrite et un oral qui s'appuie sur les 12 semaines de stage.

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- Avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- Justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 calculée sur le total des points, établi comme suit : points de l'ensemble des épreuves, points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

Le contrôle continu s'effectue sur les deux ans du cycle de formation. Les résultats sont analysés au Conseil de Classe du 2^{ème} semestre de 1^{ère} année avec l'avis de passage.

Pour les étudiants envisageant de poursuivre leurs études après le BTSA DATR, les bulletins des deux années de formations sont exigés lors de la constitution du dossier d'inscription d'où l'importance des résultats et des appréciations générales sur la totalité du cycle.

Semestres

- Fin du 1^{er} semestre : Vendredi 11 Janvier 2019
- Fin du 2^{ème} semestre : Vendredi 03 Mai 2019 pour les 1^{ère} DATR et Vendredi 17 Mai 2019 pour les Tle DATR.

VIE SCOLAIRE

Gestion des absences

Toute absence prévisible doit être signalée auprès de M. LAVALLEE au moins la semaine précédente sur présentation d'un justificatif. Toute absence non prévisible (maladie, événement familial ...) ou retard doit être signalé par téléphone au Responsable de Vie Scolaire (☎ : **03.21.11.11.48**) avant 9h le jour de l'absence ou par mail, via Scolinfo à l'adresse de M. Lavallée, et être justifié par écrit (certificat médical, photocopie de justificatif ou à défaut et au minimum un mot écrit des parents) dès le retour de l'établissement sur l'établissement. **Si trop d'absences sont constatées, l'établissement mettra en application les textes de loi prévus à cet effet.**

A chaque retour après une absence et avant d'entrer en cours, l'étudiant passera au bureau du Responsable Vie Scolaire, muni du justificatif. En cas de retard, **l'entrée en cours ne sera possible qu'à l'heure suivante.** L'étudiant ne sera pas autorisé à sortir de l'établissement et devra attendre dans le foyer des BTS.

L'abus d'absences et/ou de retards étant incompatible avec la nécessité de prendre en charge son cursus de formation tel que défini dans ce contrat de vie, l'étudiant pourra être convoqué lors d'un entretien individuel pour lui permettre d'argumenter devant la Coordinatrice BTSA les motifs invoqués (avec ou sans la présence de la famille). Aussi, pour les étudiants boursiers, un état des absences sera envoyé chaque trimestre pour l'ajustement des bourses étudiantes. **En cas d'absences prononcées, les services de bourse seront avertis, entraînant alors le non versement des prestations.**

Vie à aux studios

Les internes logeant dans les studios apportent leur linge de lit (sacs de couchage interdits) ainsi que leur nécessaire de toilette et leurs effets personnels. **Une alèse plastifiée est obligatoire pour protéger le matelas.** Lors de l'installation un état des lieux est établi et une clef est remise à l'étudiant (pour les étudiants internes comme pour les locataires).

Un chèque de caution de 100€ libellé à l'ordre du Lycée Sainte Marie est à remettre le jour de l'installation pour les étudiants internes et un chèque de caution équivalent à un mois de loyer pour les étudiants en location.

En cas de non restitution de la clé de la chambre en fin d'année scolaire, il vous sera facturé la somme de 50€.

La répartition dans les studios vous sera communiquée le jour de la rentrée.

ATTENTION : Les étudiants internes doivent **IMPERATIVEMENT** revenir sur l'établissement dès 19h pour prendre leurs repas au réfectoire.

Temps forts : Chaque fin de période (avant les vacances scolaires), des temps forts ou sorties sont proposés aux élèves et étudiants : Soirée Karaoké, Soirée des talents (pour tous les élèves), Sortie Ciné-Memphis, Sortie Repas-Bowling, Bal de promo en fin d'année scolaire...

VIE ETUDIANTE

Une association des étudiants

En s'inscrivant en BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux au Lycée Sainte Marie, les étudiants deviennent adhérents de l'Association SER.COM. L'association a pour but de faire connaître et de promouvoir le milieu rural par les moyens ci-dessous :

- Accompagner et soutenir les étudiants adhérents au cours de leur cycle de formation (soutien scolaire, recherche de stage, aide à l'examen, etc.) ;
- Développer les services et les activités auprès de la population en milieu rural ;
- Développer les services aux collectivités territoriales, aux entreprises et aux associations en milieu rural ;
- Développer les partenariats commerciaux ;
- Assurer une veille de projet ;
- Accompagner les étudiants dans leur projet personnel et professionnel ;
- Promouvoir les formations auprès des acteurs locaux.

Par ailleurs, l'Association SER.COM prend en charge à une certaine hauteur les frais de déplacement dans le cadre de sorties de terrain et visites pédagogiques. Pour cela, les étudiants titulaires du permis de conduire devront fournir à la rentrée de Septembre :

- Photocopie du permis de conduire ;
- Photocopie de la carte grise du véhicule ;
- Photocopie du contrôle technique en cours de validité ;
- Attestation d'assurance du véhicule.

Contrat de vie des étudiants

Aussi, dès la rentrée scolaire, les étudiants seront soumis à la signature du « *Contrat de vie BTSA* ». Ces dispositions viennent compléter et ajuster le Règlement Intérieur du Lycée. En aucun cas elles ne le remplacent. L'objectif du contrat de vie est de faciliter le bon déroulement de la vie scolaire. Il prend en compte à la fois les contraintes de la vie collective et le droit de chacun à l'épanouissement personnel. Il ne s'agit pas d'imposer les principes d'une « *justice scolaire* » mais de proposer un espace de communication et de gestion coopérative des conflits, basé sur nos valeurs de justice, de solidarité, de respect des autres et de la différence.

Ces règles veulent promouvoir le développement de la citoyenneté et prévenir toutes formes de violence et d'incivilités. Elles établissent les limites à ne pas dépasser tout en permettant à chacun d'exprimer sa créativité.

Il nous paraît donc important de préciser un certain nombre de règles afin que le personnel de l'établissement et les étudiants puissent collaborer pour favoriser l'efficacité du travail et de la vie quotidienne. Les apprenants et leurs parents, partenaires privilégiés du lycée, choisissent en faisant l'inscription de respecter cet ensemble de règles et d'adhérer aux valeurs qui les sous-tendent.

Ce contrat de vie s'appliquera à toutes les activités mises en place par l'établissement notamment les stages, les visites pédagogiques, les voyages d'études, etc.

TRANSPORTS

Pour les internes :

Des circuits de ramassage scolaire pour les internes sont organisés par l'établissement. Toutefois, les étudiants ne peuvent en bénéficier que s'il reste des places vacantes. Il faudra donc se rapprocher du Responsable de la Vie Scolaire mi-septembre afin de savoir si votre enfant pourra bénéficier de ce transport.

- ✓ **Circuit 1** : Montreuil – Samer – Desvres – Cléty – Aire-sur-la-Lys (les lundis et vendredis)
- ✓ **Circuit 2** : Gare de Saint-Omer (les lundis et vendredis)
- ✓ **Circuit 3** : Gare d'Isbergues (les lundis et vendredis)
- ✓ **Circuit 4** : Gare d'Hazebrouck (le vendredi uniquement prendre la ligne Arc en Ciel les lundis matins)
- ✓ **Circuit 5** : Saint-Pol – Houdain (les lundis et vendredis)

La participation financière des familles relative à ces transports variera en fonction du point de montée.

Pour les demi-pensionnaires et externes

Il faudra se rapprocher des Transports Inglard pour les modalités, les tarifs et les circuits.

MODALITES ADMINISTRATIVES & FINANCIERES

Facturation

La facturation est annuelle, vous la recevrez début octobre, déduction faite de l'acompte versé.

- Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les règlements seront échelonnés sur 9 mois, d'octobre à juin, le 10 de chaque mois.
- Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement, la facture est à régler à réception, novembre.

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou changement de situation est à communiquer au secrétariat sous 48 heures

Modification du régime de l'élève : Le choix du régime est valable pour un trimestre complet. Tout trimestre commencé est entièrement dû. Toute modification du régime de l'élève doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du Chef d'Etablissement un mois avant la fin du trimestre (fin novembre pour le 2^{ème} trimestre, fin février pour le 3^{ème} trimestre).

En cas de radiation de l'élève, la demande d'arrêt de scolarité ne sera prise en compte qu'à réception du courrier du représentant légal.

Le calcul du montant de l'avoir est établi au prorata du nombre de semaines de présence de l'élève pendant l'année scolaire.

Absences prolongées-réduction de pension : Des réductions de frais de restauration pourront être accordées sous certaines conditions en cas d'absences prolongées pour raison de maladie.

- La durée d'arrêt devra excéder deux semaines consécutives et la réduction ne sera accordée que sur les semaines excédant les deux premières semaines consécutives de carence,
- L'absence sera dûment justifiée par les certificats médicaux fournis
- La réduction des frais de restauration devra être sollicitée par la famille.


Recouvrement : après réception de 2 relances pour les factures impayées et sans accord intervenu dans les 15 jours qui suivent entre la famille et le lycée pour établir un échéancier éventuel, les dossiers seront transmis à un tiers chargé du recouvrement. Les frais afférents seront à charge du Débiteur.

Bourses nationales

La demande est à faire auprès du CROUS LILLE (www.crous-lille.fr) de préférence **avant le 15 aout 2018**.

Assurance

Tous les élèves du Lycée Sainte Marie sont obligatoirement affiliés à la Mutualité Sociale Agricole, où ils émargent à la caisse des accidents du travail. La prime d'assurance est différente suivant les classes, elle est intégrée à la facture annuelle.

 **ATTENTION :** cette assurance ne couvre que les soins corporels des élèves dans la mesure où ils dépendent de l'école, c'est-à-dire, trajets, présence à l'école et stages. Ne sont pas couverts les risques de la vie privée quand l'enfant n'est plus sous la responsabilité du lycée.

Sécurité Sociale :

La loi du 8 Mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants prévoit la suppression du régime de sécurité sociale applicable aux étudiants à partir du 1^{er} Septembre 2018. Les 1^{ères} DATR et TC restent affiliés à l'organisme de Sécurité Sociale actuel (celui de la famille). Par contre, les Tale DATR et TC restent affiliés soit à la SMENO soit à la LMDE jusqu'au 31 Décembre 2019. Dans les deux cas, il n'y a aucune démarche d'affiliation à effectuer.

FRAIS DE SCOLARITÉ - BTSA

Les tarifs ci-dessous sont calculés à partir d'un coût annuel global selon le nombre de jour de scolarisation et en tenant compte pour chaque classe du nombre de semaines de stage et des périodes d'examen. Aucune réduction ne pourra être consentie.

Externat	Demi-pension	Pension-Libre	Location de studio
943 €	1 827 €	2 879 €	300€ + 40€ Charges/Mois

FRAIS COMPLEMENTAIRES (sous réserve d'ajustement à la rentrée scolaire) :

Assurance Scolaire (MSA)	Cotisation Fédération	Association des parents (APEL) *	Association des étudiants	Frais pédagogiques **
72 €	95 €	18 €	30 €	200 €

* Cotisation due par famille. La cotisation est perçue par l'établissement dans lequel est scolarisé l'aîné de la famille.

** Sous réserve de réajustement à la rentrée scolaire.

RÉDUCTION

Sur la scolarité : 10 % pour 2 enfants

15 % pour 3 enfants

Sur la ½ pension : aucune réduction

Sur la pension : 5 % pour 3 enfants

RÈGLEMENT

Par prélèvement d'octobre à juin, vers le 10 de chaque mois ou par chèque à réception de la facture.

Changement de régime

Le choix du régime est valable pour un trimestre complet.

Tout trimestre commencé est entièrement dû.

Le changement de régime ne se fera que si la famille établit un courrier au préalable un mois avant la fin du trimestre (fin novembre, fin février).

TOUTE DEMISSION DOIT ETRE SIGNALEE AU SECRETARIAT PAR COURRIER



A Aire-sur-la-Lys, le 05 Juillet 2018,

Madame, Monsieur,

Votre fils, fille est inscrit(e) dans notre établissement en BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux ou en Technico-Commercial.

La rentrée scolaire aura lieu le **Lundi 03 septembre 2018 à 10h00 pour l'ensemble des 2^{èmes} années DATR/TC et à 15h00 pour l'ensemble des 1^{ères} années DATR/TC.**

Seront présentés ce jour-là : l'organisation de l'année scolaire, le fonctionnement de l'établissement pour les étudiants, le règlement intérieur, etc. Différents documents sont à ramener le jour de la rentrée scolaire :

- Photocopie de la pièce d'identité (recto-verso) ;
- Photocopie de l'attestation de recensement ou JAPD ;
- Photocopie du permis de conduire, attestation d'assurance, carte grise et contrôle technique en cours de validité du véhicule ;
- Photocopie de l'attestation de natation de 50 m.

De plus, deux journées d'intégration sont organisées par l'équipe pédagogique **Jeudi 06 et Vendredi 07 Septembre 2018**, permettant ainsi à tous les étudiants de faire connaissance et de partager un moment convivial avec les enseignants. Ces journées font partie intégrante de chaque formation et sont donc obligatoires sauf contre-indication médicale à présenter le jour de la rentrée scolaire.

Le programme de ces deux journées vous sera communiqué le jour de la rentrée.

Attention : sachez d'ores et déjà qu'il faudra prévoir une tenue type « randonnée » (vieilles baskets, pantalon ou short,...), un maillot de bain, une serviette, un vélo type VTT et un pique-nique pour les étudiants externes pour ces deux jours.

Si certains étudiants ne disposaient pas d'un VTT ou s'il s'avérait trop compliqué de le ramener sur l'établissement, merci de contacter la Coordinatrice BTSA **avant le 15 Août 2018** à l'adresse mail suivante : pauline.defachelles@cneap.fr

Rappel : Si vous n'avez pas envoyé la photocopie des notes du Baccalauréat de votre enfant, pensez à les transmettre au plus vite.

Vous souhaitant bonne réception et bonnes vacances, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mlle Pauline DEFACHELLES
Coordinatrice BTSA

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

- Un agenda scolaire 2018 – 2019 ;
- Des marqueurs (quatre couleurs si possible) ;
- Une calculatrice programmable (Type CASIO GRAPH 35 ou Texas Instrument 82 STATS) ;
- Un ordinateur portable est vivement conseillé ;
- Un forfait téléphonique Appels et SMS illimités est vivement conseillé ;
- Un câble RJ45 de 1m50 (ou plus) pour se connecter à Internet ;
- Des chaussures de marche pour les visites sur le terrain (notamment pour les BTSA DATR) ;
- Une tenue commerciale (notamment pour les BTSA TC).

Bon de commande « polaire sans manche » à détacher, compléter et remettre au stand Veltis le 30 août, si vous êtes intéressé



Offre spéciale RENTREE DES CLASSES 2018
Réservée aux élèves du
Lycée SAINTE MARIE
Aire-Sur-La-Lys



RENTREE 2018

NOM et Prénom de l'élève	
Téléphone :	Adresse mail :
Classe:	

Référence	Désignation	TAILLE	PRIX TTC
k911	GILET POLAIRE SANS MANCHE, BLEU MARINE, avec broderie dos logo lycée		28,50 €

Règlement à la commande

Espèces : []
CARTE []
HDF []

Date et signature :	
----------------------------	--

Essai et commande le jeudi 30 août 2018 (de 9h-12h50 et de 14h-16h) au lycée Sainte Marie
Livraison prévue fin septembre

